

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2016



L'an deux mil seize, le huit novembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ; M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. ORENGE Ludovic, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANÇOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absent excusé : M. LECARPENTIER Christian.

M. LECARPENTIER a donné, par écrit, procuration à Mme FLOURY.

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu d'octobre dernier, Mme THUMEREAU donne deux précisions :

* les 350 euros annuels pour la mission collaborateur sont inclus dans le montant annuel de 5954 euros du contrat d'assurance Axa

* les personnes présentes à la réunion organisée par la Gendarmerie pour le plan Vigipirate de l'école Ecole Henri Blanc sont : M. PERIER, Mme BOUDJEMA, un Représentant de la Gendarmerie de Goderville et M. LAMBERT.

A l'issue de ces précisions, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°1/11-2016)

Fêtes et Cérémonies : Mme THUMEREAU informe que la fête du hareng s'est déroulée dans une ambiance sympathique et a satisfait les 70 participants. Dans le cadre de la préparation du marché de Noël, Mme FLOURY informe que la commission recherche un maquilleur, un photographe et un caricaturiste.

Environnement : Mme BROUTE suggère l'achat d'un souffleur permettant de faciliter le nettoyage de la place et de l'ensemble de la voirie. Le coût de cette acquisition est évalué à 800 euros. L'achat de ce brûleur en partenariat avec une autre commune est évoqué. L'assemblée se déclare favorable à cet achat groupé mais la question sera posée à Mme HEUZE. Mme BROUTE signale que les jardinières de la mairie, entreposées à l'atelier communal, ont disparues.

Acteurs économiques : Le livret sur les acteurs économiques est en cours de validation et sera édité prochainement.

PLUI Communauté de Communes Campagne de Caux : Mme BROUTE fait un compte rendu de la dernière réunion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le recensement des indices de cavités souterraines. Deux représentants du Département, un représentant de la Préfecture, une avocate, M. SERVY de la société Explor-e et M. CHENEAU de la communauté de communes sont intervenus au cours de cette réunion. Des ateliers de réflexion ont été organisés par groupe de communes.

Information : M. BARTHELEMY demande à chaque commission de lui faire parvenir rapidement son article pour le bulletin municipal. Chaque conseiller se verra remettre les bulletins à distribuer à la réunion de décembre. Afin d'éviter les distributions tardives, les conseillers ayant des problèmes d'emploi du temps, doivent le signaler. Comme les années précédentes, M. BARTHELEMY informe que l'impression du bulletin a été confiée à la société Autrecom pour un montant 2673 euros TTC. Suite à une question de M. BARTHELEMY, le conseil municipal donne son accord pour l'établissement de devis pour la fourniture d'une nouvelle plaque d'horaires d'ouverture de la mairie. Sur les quatorze

conseillers présents, seuls deux ont reçu dans leur boîte aux lettres la Jappe de la Communauté de Communes. M. REMOND, Président, sera informé de ce dysfonctionnement.

Cantine scolaire municipale : M. BARTHELEMY donne lecture d'un courrier de l'association le Samaritain remerciant la commune pour le don du stock alimentaire de la cantine.

Salle Ph Anquetil Tarifs complémentaires de locations aux particuliers : M. BARTHELEMY informe que depuis septembre, la salle St Georges n'est plus louée aux particuliers. Il fait part d'une demande d'une personne privée souhaitant louer une partie de la salle polyvalente pour une rencontre familiale à l'issue d'une inhumation à l'église de BREaute.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de louer la petite salle et la cuisine de la salle polyvalente à toute personne souhaitant organisée une rencontre familiale à l'issue d'une inhumation ayant eu lieu à l'église ou au cimetière de BREaute.

FIXE le tarif de cette location à 40 euros pour une durée de 3 heures.

La présente délibération complète la délibération du 7 juin 2016.

Les crédits afférents à cette recette seront encaissés à la section de fonctionnement du budget 2016.

TRAVAUX POUR VIGIPIRATE A L'ECOLE HENRI BLANC : (n°2/11-2016)

Comme prévu dans la séance précédente, M. PERIER informe que le portillon d'entrée à l'école Henri Blanc a été remplacé et les 20 barrières de sécurité ont été commandées. A compter de la rentrée de janvier 2017, tous stationnements et arrêts seront interdits le long de ces barrières, de même les élèves n'auront pas le droit de descendre à cet endroit. Le stationnement des véhicules, côté impair, se fera uniquement sur la chaussée et non plus à cheval sur le trottoir. La Gendarmerie de Goderville sera présente à la mise en place de cette nouvelle réglementation.

TAXE D'AMENAGEMENT : DELIBERATION (n°3/11-2016)

M. PERIER donne lecture de la circulaire de la DDTM du 27 juillet dernier concernant la taxe d'aménagement. Pour toutes les communes souhaitant modifier son ou ses taux de la taxe d'aménagement, le vote par le conseil municipal doit intervenir avant le 30 novembre 2016 pour pouvoir être en vigueur au 1^{er} janvier 2017. M. le Maire fait référence aux délibérations du 2 septembre 2014 et du 7 octobre 2014 concernant les décisions de la taxe d'aménagement sur BREaute. Un débat s'engage sur l'exonération du taux appliqué sur les abris de jardin.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

DECIDE avec 9 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, Mme TAUVEL, M. JASSAK, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 6 voix contre (M. LECARPENTIER, M. VANDERMEERSCH, Mme CLAEREBOUDT, M. ORANGE, Mme BROUTE, Mme FLOURY,) de maintenir les taux votés par le conseil municipal les 2 septembre 2014 et 7 octobre 2014.

Une réunion de la commission des Finances aura lieu en 2017 pour la taxe d'aménagement.

INVITATION DU CONSEIL A LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE (n°4/11-2016)

M. DODELIN invite le conseil municipal à la cérémonie du 11 novembre : 10 H messe à Manneville-la-Goupil, 11 H 15 cimetière, 11 H 30 Monuments aux Morts suivi du vin d'honneur à la salle polyvalente.

TRANSFERT DES DEUX TOMBES D'ANCIENS COMBATTANTS (n°5/11-2016)

Comme prévu, l'association des Anciens Combattants s'occupe de la partie administrative du transfert des deux tombes militaires, situées dans le cimetière. La partie financière sera prise en charge par la commune de BREaute.

ENTRETIEN AVEC MGR BRUNIN EVEQUE DU HAVRE (n°6/11-2016)

M. PERIER informe qu'il a demandé un entretien avec Mgr BRUNIN afin d'évoquer l'ambiance générale de la commune entre la communauté chrétienne et la communauté publique. Tous les sujets ont été abordés en très bonne intelligence.

CENTRE DE RESSOURCES POUR DEFICIENTS VISUELS : DEMANDE DE SUBVENTION (n°7/11-2016)

M. le Maire fait part d'une demande de subvention du Centre de Ressources pour Déficients Visuels concernant un jeune de la commune.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal,

Considérant que la commune a acquis un équipement pour ce jeune élève dans le cadre de sa scolarité au sein de l'école Henri Blanc,

DECIDE avec 13 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUT, M. ORENGE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO), 1 voix contre (M. BARTHELEMY) et 1 abstention (Mme BROUTE) de ne pas donner une suite favorable à cette demande de subvention.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE POLE PARAMEDICAL (n°8/11-2016)

M. PERIER informe, qu'accompagné de Mme AUBER, il a rencontré récemment Mme HEUZE au sujet du marché pour le Pôle paramédical. Selon la réglementation, le recours au marché global ne se justifie pas. Au vu du code des Marchés Publics, c'est le marché avec allotissements qu'il convient de retenir pour la réalisation du Pôle paramédical.

M. PERIER précise que, dans l'immédiat, il est nécessaire d'attendre la réalisation des sondages sur le terrain. Le résultat de ces sondages devrait être connu pour la prochaine réunion.

DEVIS DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A L'ATELIER COMMUNAL : AVENANT N°1 (n°9/11-2016)

M. le Maire signale que la construction de l'atelier municipal est en cours d'achèvement. Il rappelle que le projet initial incluait une quarantaine de places de stationnement non retenu par le conseil municipal. Il signale que le parking actuel de la salle polyvalente ne sera pas suffisant pour répondre au besoin de stationnement. Un devis de la société DAMAEL d'un montant de 42030,78 euros HT est présenté pour la réalisation d'une vingtaine de places de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation d'une vingtaine de places de stationnement

ACCEPTE l'avenant n°1 d'un montant de 42030,78 euros HT du marché de la société DAMAEL portant le montant global de ce marché à 435653,78 euros HT soit 522784,54 euros TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces afférentes à cet avenant.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'opération Construction de l'atelier municipal de la section d'investissement du budget 2016.

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'UN PARKING SUPPLEMENTAIRE DESSERVANT LES BATIMENTS COMMUNAUX SITUES ROUTE D'ANTIVILLE (n°10/11-2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16 V,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment les dispositions incluant la commune de BREaute comme l'une de ses communes membres,
Considérant que la commune de BREaute souhaite procéder à la réalisation d'un parking supplémentaire afin de desservir les bâtiments communaux situés route d'Antiville, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Campagne de Caux,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité

* de réaliser un parking supplémentaire afin de répondre à la demande croissante des utilisateurs de la salle polyvalente, des équipements sportifs, du city-stade et de l'atelier

* de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Campagne de Caux à hauteur de 21000 euros en vue de participer au financement de la réalisation d'un parking supplémentaire pour desservir les bâtiments communaux situés route d'Antiville.

* d'autoriser M. le Maire à faire toute démarche et signer tout document afférent à cette demande.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à la section d'investissement du budget 2016.

ACHAT D'UNE BENNE A DECHETS VERTS (n°11/11-2016)

M. le Maire suggère l'achat d'une benne ou autre contenant pour pouvoir stocker les déchets verts à côté du nouvel atelier. Le coût de cette acquisition est évalué à 3000 euros.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal

DECIDE, avec 14 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAERBOUDT, M. ORENGE; Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 1 abstention (M. LECARPENTIER), d'acquérir une benne ou autre contenant pour le stockage des déchets verts.

AUTORISE et CHARGE M. le Maire d'effectuer et achat.

DEMANDES DE PRIVÉS POUR ACTIVITES SALLE DE RECEPTION MODELISME AUTOMOBILE ET CLUB AGILITY (n°12/11-2016)

M. PERIER informe que des particuliers recherchent des locaux pour exercer les activités suivantes :

* salle de réception avec couchage et 3000 m2 de terrain

* modélisme automobile

* dressage de chiens.

INDEMNITES 2016 DE CONSEIL ET DE CONTROLE DES BUDGETS DE MME HEUZE TRESORIERE (n°13/11-2016)

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour les documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE à l'unanimité :

* de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

* d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Mme HEUZE, receveur municipal, pour l'année 2016 soit un montant brut de 424,17 euros (avec effet au 1^{er} janvier 2016)

* de lui accorder également l'indemnité de contrôle des documents budgétaires pour l'année 2016 soit un montant brut de 30,49 euros (avec effet au 1^{er} janvier 2016).

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6225 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (N°14/11-2016)

L'assemblée prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de Maître LAPERCHE, notaire à Bolbec, pour la parcelle cadastrée B n°939 d'une superficie de 500 m² et située rue Jean-Baptiste Delambre.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas préempter sur la parcelle cadastrée section B 939.

DEVENIR DES BATIMENTS COMMUNAUX « LA POSTE ET LE PRESBYTERE » (n°15/11-2016)

Poste : M. PERIER fait référence à la propriété communale (ex-bureau de poste) située avenue du 8 mai, qui est mise en vente depuis un an. Il présente trois propositions :

* soit conserver la totalité de cette propriété communale en utilisant le rez-de-chaussée en salle pour diverses animations communales ou associatives et en proposant l'étage en location pour un particulier

* soit en maintenant la vente de la totalité de la propriété et en révisant le prix de vente

* soit réaliser 2 lots ; le premier lot correspondant au terrain qui serait mis en vente et le second correspondant à la bâtisse qui serait conservée par la commune.

Presbytère : L'assemblée a deux possibilités :

* soit conserver et effectuer les transformations permettant de créer des logements et autres. Sur les trois niveaux, l'évaluation des travaux est d'environ 360000 euros.

* soit vendre.

Salle polyvalente : La salle étant concernée par un périmètre de sécurité d'indices de cavités, M. PERIER suggère que chacun réfléchisse sur l'aménagement de la cuisine en incluant l'actuelle petite salle. Il précise que Mme BROUTE se documente sur la réglementation des établissements recevant du public et situés dans un périmètre de sécurité d'indices de cavités.

QUESTIONS DIVERSES

* M. PERIER invite l'assemblée à la cérémonie des Vœux, qui aura lieu le 13 janvier prochain à 19 H à la salle polyvalente.

* M. PERIER informe que :

- la Direction des Routes va effectuer un comptage des véhicules avec vitesse sur la route de Manneville. Il précise que la pancarte d'agglomération a été avancée pour augmenter la zone de ralentissement.

- un ramassage des cartons va être organisé pour les commerçants par la communauté de communes Campagne de Caux.

* M. MALO rappelle la dangerosité de la route départementale 910, sur laquelle de nombreuses intersections existent. Il précise que des accidents ont lieu malheureusement régulièrement sur cette voie départementale.

* M. BARTHELEMY évoque les difficultés de connexion à Internet sur la commune. Il fait d'une réclamation d'un parent d'élève concernant des élèves utilisant leur portable durant les activités périscolaires.

* Mme THUMEREAU donne les informations suivantes :

- le 30 novembre décoration des sapins de Noël à l'atelier

- le 2 décembre installation des sapins

- le 3 décembre vente de crêpes pour le Téléthon (appel aux volontaires)

- le 5 décembre à 8 H 30 réunion de la commission des Fêtes pour le marché de Noël

- Mme BACHELET Jennifer de Bréauté a été embauchée pour seconder la garderie périscolaire. Sa durée hebdomadaire est 4 H par semaine de classe.

* M. ORENGE informe que l'éclairage public n'a pas été réglé à l'heure d'hiver. Il demande des informations sur l'évolution du dossier concernant l'implantation d'éoliennes.

* M. VANDERMEERSCH signale qu'un camion, stationnant le long de l'avenue du 8 mai, gêne M. CHAPELLE pour sortir de sa propriété.

* Mme FLOURY informe que des réparations sont nécessaires à la salle polyvalente (lave-vaisselle et robinet de la cuisine). Elle transmet une demande pour la réalisation d'une piste cyclable de la gare jusqu'au village. M. PERIER répond que ce projet est inscrit dans le PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des Membres présents.